

*Sully  
Les  
Bordes  
Badminton*



SLB-bad

# **REGLEMENT INTERIEUR DU SLBB**

Sully Les Bordes Badminton

*SLB-bad*

## Table des matières

<b>1 Droit d'entrée</b> .....	<b>2</b>
1.1 à 1.9 .....	2
1.10 à 1.13.....	3
<b>2 Les Règles</b> .....	<b>3</b>
2.1 à 2.9 .....	3
.....	
<b>3 Entraînement</b>	
3.1 à 3.9 .....	4
.....	
<b>4 Championnat</b> .....	<b>4</b>
4.1 à 4.7 .....	
.....	
<b>5 Sécurité</b> .....	<b>5</b>
5.1 à 5.13 .....	5
.....	
<b>6 Responsabilité</b>	
6.1 à 6.4 .....	5
6.6 à 6.7 .....	6
<b>7 Clauses particulières</b>	
7.1 .....	6
.....	

# REGLEMENT INTERIEUR DU **SLBB**



## **1° Droit d'entrée.**

- 1.1** Le présent règlement intérieur est applicable à tout adhérent du Sully Les Bordes Badminton. Ce règlement intérieur est un complément des statuts du SLBB, et ne doit en aucun cas les remplacer.
- 1.2** Tout licencié doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.
- 1.3** L'accès au club est soumis à une demande d'inscription.  
Le Bureau est en droit de refuser l'inscription afin de préserver la sérénité du club auprès de ses adhérents. Cependant le demandeur est en droit de contester et de demander une rencontre avec le bureau pour défendre sa cause.
- 1.4** L'accès au club est soumis à une cotisation votée lors de l'assemblée générale ordinaire.
- 1.5** La cotisation se compose d'un droit de licence reversée à la Fédération française de Badminton et d'un droit d'adhésion au Club pour son fonctionnement.
- 1.6** Un certificat médical est obligatoire pour tout joueur adulte. Il sera valable pour une durée établie par le règlement de la FFBad
- 1.7** *Le certificat médical sera établi un mois maximum avant le début de la saison sportive. Le médecin aura rempli le formulaire remis par le club ou téléchargé sur le site.*
- 1.8** Les futurs membres auront 2 séances d'essais et un délai de 15 jours pour s'acquitter de leur cotisation, fournir le certificat médical et l'autorisation parentale ou du tuteur légal pour les mineurs, ainsi que le document concernant le droit à l'image.
- 1.9** Toute personne non à jour de sa cotisation après avoir été informée de son dû, ne sera pas considérée comme étant membre à part entière du Club et ne pourra en cas d'accident, se retourner contre le club.

- 1.10** Un cahier de présence aux entraînements est à disposition et est à renseigner tant que la licence n'a pas été demandée à la FFbad afin qu'en cas d'accident le club ne soit pas responsable.
- 1.11** D'une façon générale le club ne sera pas responsable d'un accident de quelque nature qu'il soit et encore moins si le joueur n'est pas à jour dans sa démarche de demande de licence.
- 1.12** Les enfants mineurs sont pris en charge par **SLBB** à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de **SLBB**. Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant Légal.
- 1.13** Les membres du Club se doivent de respecter la charte du **SLBB** en annexe.

## 2° Règles

- 2.1** Tous les membres s'engagent à respecter le ou les règlements des lieux utilisés pour les entraînements ou autres manifestations.
- 2.2** Une paire de basket à semelle ne laissant pas de trace et propre est obligatoire pour tout accès au terrain.
- 2.3** Le maillot aux couleurs du club sera de rigueur lors des manifestations.
- 2.4** Chaque adhérent devra avoir son propre matériel. (Raquette après inscription)
- 2.5** Si un différend oppose une ou plusieurs personnes et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, les membres du bureau présents trancheront.
- 2.6** Tous les joueurs extérieurs au club auront le droit de bénéficier des créneaux du **SLBB**, après avis du comité directeur, (ils ne sont pas prioritaires).
- 2.7** Si le potentiel des joueurs par terrain est atteint, ils devront laisser leurs places aux adhérents.
- 2.8** Ils devront s'acquitter de la cotisation définie en assemblée générale pour jouer et s'incorporer aux joueurs du club.
- 2.9** Le matériel du club doit être respecté :
- Les poteaux correctement rangés.
  - Le matériel d'entraînement rangé correctement dans l'armoire.
  - Les raquettes sur les racks appropriés
  - Les volants détériorés devront être mis à la poubelle, les autres dans des tubes.
- Si du matériel est trouvé dégradé, il sera nécessaire de le signaler pour le réparer.

### 3° Entraînements

- 3.1** Pour le bon fonctionnement du club, nous demandons à chacun des membres :
- 3.2** De respecter autrui, c'est un facteur essentiel au bon fonctionnement du club.
- 3.3** D'aider et d'épauler tous nouveaux joueurs.
- 3.4** De mettre en place un roulement lorsque le nombre de joueurs dépasse le potentiel des terrains équipés afin que toutes les personnes présentes puissent participer au jeu.
- 3.5** D'apporter sa propre raquette.
- 3.6** Au début et à la fin de chaque séance l'installation et le démontage des poteaux et filets se feront par les joueurs présents.
- 3.7** Les joueurs faisant de la compétition ne sont pas privilégiés, bien au contraire ils doivent être les moteurs du bon fonctionnement du club.
- 3.8** Aux séances d'entraînement dirigé tous les terrains seront réservés.
- 3.9** Le gymnase de Les Bordes fermera ses portes 00h30 maximum, sauf cas particuliers en accord avec qui de droit.

### 4° Championnat

- 4.1** Les joueurs compétiteurs doivent assister le plus souvent possible aux entraînements dirigés.
- 4.2** Ils devront fournir au capitaine d'équipe leurs disponibilités suivant le calendrier des rencontres pour faciliter la préparation de celles-ci.
- 4.3** Le capitaine gère du mieux qu'il peut les joueurs de son équipe en prenant en compte le taux de présence aux entraînements dirigés. Il fera le maximum pour que l'équipe s'épanouisse et envisage la montée. Il sera épaulé par le capitaine adjoint.
- 4.4** A ce jour, aucun remboursement kilométrique n'est prévu. Seuls quelques cas particuliers concernant les remboursements kilométriques pourront être soumis au bureau. (ex réunion du Codep, ligue Entraîneur...). Les frais kilométriques non remboursés peuvent faire l'objet d'une attestation sur justificatifs, afin de pouvoir être déclarés comme don et déductibles des impôts
- 4.5** Les soirs de rencontres pour le championnat départemental seront affichés pour informer aux différents joueurs la réservation de terrains.
- 4.6** A chaque fin de soirée du championnat départemental à domicile, sera organisé un pot.
- 4.7** Le club prend à sa charge tous les tournois "Jeunes" TDJ - CRJ (sachant qu'un tournoi jeune a un coût de 9 euros par enfant et par tournoi et peut aller jusqu'à 20 euros pour un CRJ, ce geste a représenté une dépense de 1512 euros la saison dernière).  
Le club prend à sa charge 5 tournois individuels séniors. Au-delà, le club demande un virement tous les trimestres lorsque le joueur a dépassé son quota de 5 tournois.

Une mise à jour a lieu très régulièrement et un tableau de suivi est réalisé par Olivier et Cécilia (une fiche par joueur). Cette règle s'applique aux jeunes qui peuvent parfois participer aux tournois séniors.

## 5° Sécurité.

- 5.1** Les joueurs participants aux entraînements et autres manifestations non vêtus d'une tenue sportive adéquate ne seront pas admis sur le terrain et encore moins couverts en cas d'accident. (Jean's ; chaussures non lassées etc....)
- 5.2** Le joueur qui renverse sa bouteille d'eau sur le terrain devra l'essuyer jusqu'à ce que le terrain soit totalement sec.
- 5.3** Après la chute d'une personne, si le sol est rendu glissant dû à sa transpiration, de-celle-ci devra essuyer le sol pour éviter toute autre glissade.
- 5.4** Lorsqu'un joueur aura recours à des soins lors d'une séance d'entraînement ou toutes autres manifestations, il remplacera à ses frais le matériel de soin utilisé hors consommables courant. (Pansement, désinfectant)
- 5.5** Les lacets seront correctement noués.
- 5.6** Pendant le jeu, on ne peut mastiquer aucun aliment.
- 5.7** Il est interdit de traverser un terrain en cours de jeu.
- 5.8** Il est interdit de passer sous un filet en courant.
- 5.9** Il est interdit de consommer de la drogue avant et pendant les entraînements.
- 5.10** Une personne en état d'ébriété se verra refuser l'accès aux terrains.
- 5.11** Les appareils de musculation sont de la responsabilité des utilisateurs et strictement interdits aux mineurs.
- 5.12** Le banc pour le développer coucher ne peut être utilisé seul - 2 personnes minimum dont une assurant la sécurité.
- 5.13** Conformément au code de la route il est interdit de stationner sur l'arrêt bus (Gymnase Elisabeth Torlet Les Bordes).

## 6° Responsabilités.

- 6.1** Tout frais engagés lors des déplacements des joueurs seront à leur charge, sauf cas exceptionnel prévu sur décision du bureau.
- 6.2** Toute personne non majeure doit fournir une autorisation signée par son responsable légal pour toutes activités au sein du club. (entraînement, sortie, transport, droit à l'image)
- 6.3** Toute dégradation, vol ou accident volontaire causés par un membre lors de manifestations extérieures, sera sanctionné par radiation du club et devra supporter tous les frais engagés à titre personnel.

- 6.4** La dégradation du matériel et des locaux mis à notre disposition gracieusement entraîne le renvoi immédiat et le remboursement des frais occasionnés par la ou les personnes mises en causes.
- 6.5** Pour les cas 6.3 et 6.4 un droit de défense est accordé sur convocation du bureau.
- 6.6** Le club dégage toute responsabilité en cas d'accident survenu lors des trajets (aller ou retour) pour se rendre au gymnase ou tournois extérieurs et ou encore divers trajets en relation pour le club.
- 6.7** L'assurance de la licence ne couvre pas les accidents de lunettes, raquettes, etc. mais ce qui sont précisé lors de la réception de votre licence.

## 7° Clauses particulières.

- 7.1** Les membres du bureau se réservent le droit de modifier le présent règlement. Les membres du club en seront informés au prochain entraînement, de plus le règlement sera consultable sur le site du club

Fait-le,

Par le Bureau

La Co - Présidente

Le Co - Président

La Co Secrétaire

La Co Secrétaire

Le Co Trésorier

La Co Trésorière

Par un vote électronique, le Bureau a validé, mercredi 24 août 2022 le règlement intérieur.



Sully Les Bordes Badminton  
 40 avenue des roses  
 45500 Poilly Lez Gien  
 Tél : 06 19 40 90 32  
 FFBAD : CVDL.45.21.693  
 SIRET : 91813569000017  
 RNA : W451008834  
 TVA : FR29918135690  
 Loi Association 1901